



PROCÈS VERBAL DU 17 JANVIER 2023

Convocation le 13/01/2023

L'An Deux Mil Vingt Deux, le vingt-deux novembre, à 20h 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Canté, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Début de séance : 17h30

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Absent excusé : Wendy BURG. Hubert GRAS

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Mme Nadine CLAPIER, est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

ORDRE DU JOUR de la présente séance :

Délibération : DM n°4 de l'exercice 2022 (Abonder un compte)

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la nouveauté concernant les conseils municipaux : En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, à compter du 1er juillet 2022, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal sera remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui sera publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

EXAMEN DE LA DELIBÉRATION à prendre ce jour

DÉLIBÉRATION : Délibération DM n°4 de l'exercice 2022 - Abonder un compte

Monsieur le Maire informe que dans un mail du 13/01/2022 M l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Pamiers nous informe d'un dépassement de crédit sur le compte 739223 (Fonds de péréquation) chapitre 014. Afin de régulariser Il convient de prendre une décision modification pour alimenter ce compte selon le dispositif suivant :

- Dépenses de fonctionnement:
 - Compte 739223 chapitre 014 +10€
- Dépenses de fonctionnement :
 - Compte 60632 chapitre 011 -10€

→ Approuvé à l'unanimité

Fin de séance : 20h05

